



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 09-12-2025 /

Dossier complet le : 17-12-2025 /

N° d'enregistrement : 010240/KK P

1 Intitulé du projet

RENATURATION DU RU DU MALDROIT

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

MOURATOGLOU ACADEMY

Raison sociale

MOURATOGLOU ACADEMY

N° SIRET

41093913600066

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

GONCALVES

Prénom(s)

Stephane

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau., 10A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à retoucher et à renaturer les berges du Maldroit sur 450m au droit du golf de Thiverval-Grignon : - Dépose des éléments canaliseurs préfabriqués en béton ; - Suppression de l'endiguement rive droite sur 300m ; - Sur la partie aval du tronçon (200m), pour préserver la zannichellie des marais, aucune intervention dans le lit mouille. Création d'une risberme de largeur variable, rive gauche, avec les matériaux en place ; - Sur la partie amont (250m), dépourvue de végétation aquatique, création de risbermes alternées. Rive gauche : banquettes avec les matériaux en place, non protégées de l'érosion. Rive droite : aménagement d'une risberme stabilisée avec des fascines d'hélophytes. Ces risbermes réduiront la largeur du lit à 2.5m. - Adoucissement et élargissement des berges. La rive droite aura une pente de 3H/2V. La rive gauche aura une pente encore plus douce de 3H/1V au maximum. - La protection des berges sera de type végétale au droit des zones les plus exposées au risque d'érosion, c'est-à-dire au droit des passerelles et à l'extérieur des méandres rive droite. La berge rive gauche, où la contrainte foncière est moins forte, ne sera pas équipée de protection de berge (excepté au droit des passerelles). - Végétalisation des berges pour qu'elles développent une

4.2 Objectifs du projet

Le Liberty Country Club poursuit son objectif d'aménager ses installations sportives tout en préservant la qualité écologique du site qu'il occupe. Le projet de renaturation du Maldroit s'inscrit dans cette démarche. Il a pour vocation de restaurer plusieurs fonctionnalités naturelles du cours d'eau par le remodelage fonctionnel et la revegetalisation des berges sur 450 mètres : - Augmentation de la hauteur d'eau à l'étiage, facilitation du transport solide avec recharge granulaire, diversification des faciès d'écoulement et création d'habitats rivulaires ; - Réduction de la contrainte latérale en réduisant l'endiguement rive droite et en élargissant et en évasant les berges ; - Facilitation de l'érosion latérale rive gauche pour développer la sinuosité ; - Restauration de la ripisylve. Ceci correspond à un niveau d'ambition R2 au sens du « Manuel de restauration hydromorphologique des cours d'eau » (AESN - 2008).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Mise en place de barrages filtrants Suppression des especes exotiques envahissantes Depose des 4 passerelles existantes Decapage du parking visiteurs existant (0.5ha) Terrassement en deblai pour suppression du merlon rive droite, creation d'une risberme continue rive gauche et evasement des 2 berges (3289m³) Remblais au niveau du parking visiteurs (2508m³) Absence de travaux dans le lit mineur sur la partie aval (200m) pour evitement total de la Zannichellie des marais Sur les 250m de la partie amont (absence de vegetation aquatique) : creation de risbermes alternees avec les materiaux du site et reduction de la largeur du lit mouille a 2.5m Protection ponctuelle des berges par genie vegetal (total de 235m pour les 2 rives) Refection du parking visiteur (0.5ha) avec zero rejet pour les pluies trentennales Travaux de plantation

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Gestion ecologique de la ripisylve Suivi ecologique et hydromorphologique

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

IOTA : 3.1.2.0 IOTA conduisant a modifier le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau sur 450m / 3.2.2.0. Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau : Surface soustraite totale de 4580m²

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Longueur cours d'eau renature Longueur de protection de berge par fascines de saule vivant Surface soustraite à la crue Deblais / Remblais Surface bassin versant intercepte	(450, m) (235, m) (4580, m²) (3289 / 2508, m³) (0.8, ha)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 2 Voie : Route Saint Germain de la Grange
Lieu-dit :
Localité : 2 Route Saint Germain de la Grange 78850 Thiverval-Grignon
Code postal : 78850 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 1°54'27"E Lat. : 48°50'17"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 01° 54' 42"E Lat. : 48° 50' 13"N

Point de d'arrivée : Long. : 01° 54' 24"E Lat. : 48° 50' 16"N

Communes traversées :

Saint-Germain-de-la-Grange, Thiverval-Grignon

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU communaux, SAGE Mauldre, PPRI, SRCE, SDAGE Seine-Normandie

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF type II de la Vallée de la Mauldre et affluents
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Etude zone humide realisee et concluant a l'absence de zone humide
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Arrete prefectoral du 02 novembre 1992 valant PPRI. Absence de PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Prescrit
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	ZRE pour l'Albien qui est a 185m de profondeur
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site le plus proche (l'étang de Saint-Quentin n°FR1110025) est à 10km
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet ne prévoit aucun prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet ne prévoit aucun drainage. Le maintien du profil en long du cours d'eau n'entraînera aucune modification du drainage des sols environnants. L'augmentation du tirant d'eau en période d'étiage sur le tronçon amont sera proche de 40% (réduction de la largeur du lit de 3.5m à 2.5m). Cette renaturation aura donc un impact positif sur la recharge de la nappe.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet sera excédentaire en matériaux (781m ³) pour augmenter le volume d'expansion des crues. Cet excédent est minimiser par la mise en remblai sur la parcelle des terres extraites.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Absence de besoin en eau potable ou assainissement
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Pas de perturbation des especes aquatiques (evitement total du lit mineur sur le troncon concerne) + barrage anti-MES a boudins absorbants en geotextile Vegetation des berges detruites (excepte ligneux) mais enjeux ecologiques faibles (inventaire ecologique realise). Faible impact sur avifaune nicheuse car travaux en automne et hiver Faible impact sur mammiferes et herpetofaune.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'aura pas d'impact sur le site Natura 2000 le plus proche qui est trop eloigne (10km).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La reconstruction du parking visiteur se fera sur une surface equivalente a l'actuelle : pas de consommation d'espace naturel.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Aucun zonage reglementaire SEVESO sur les 2 communes. 1 ancien centre equestre ICPE (anterieur a la creation du golf), aucune pollution attendue. Projet en dehors de la servitude de la canalisation de transport de gaz naturel eloignee a plus de 300m du site. Proximite d'une voie ferree de faible trafic dont le risque de pollution accidentelle sera reduit par les noues vegetalisees
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque d'inondation pris en compte en phase chantier : - surveillance meteo + stockages hors zone inondable Et en phase exploitation : - Volume d'expansion des crues projete superieur a l'initial quelle que soit la hauteur d'eau. Le projet reduira donc le risque d'inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Absence d'emission de substance dangereuse pour la sante humaine.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	En phase chantier : augmentation de trafic fortement limitée par la gestion des terrassements en déblai-remblai. L'évacuation des matériaux excédentaires sera limitée. En phase exploitation : absence d'augmentation de trafic.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	En phase chantier : bruit de circulation des engins limité dans le temps. En phase exploitation : absence de bruit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'est pas source d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	En phase chantier : le compactage des remblais sous le parking visiteur engendrera des vibrations peu puissantes et de courte durée. En phase exploitation : absence de vibration.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Aucun éclairage n'est prévu dans ce projet.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Aucun rejet atmosphérique n'est prévu dans ce projet.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le parking visiteur sera totalement perméable. Les eaux pluviales y seront dépolluées et infiltrées dans des noues végétalisées jusqu'à une période de retour 30ans.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Nappe de la craie.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Les eaux usées de la base vie seront collectées dans une cuve étanche et vidangée régulièrement.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet générera 781m ³ de déchets inertes qui seront évacués en ISDI. Les déchets végétaux liés aux travaux préparatoires seront évacués en centre de compostage.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Aucun site patrimonial n'est recensé sur l'emprise du projet. Le site le plus proche se trouve à plus de 500m au Nord.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet augmentera la surface du lit mineur du cours d'eau dans des zones actuellement inexploitées ou sous-exploitées par le golf.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucune demande d'examen au cas par cas pour des projets situés sur les 2 communes concernées n'a été retrouvée en 2025 sur le site de la DRIEAT.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Mesure d'évitement n°1 : Absence d'intervention dans le lit mineur sur le tronçon concerné par la zannichellie des marais. - Mesure de réduction n°1 : Les travaux de remodelage des berges seront effectués hors période de nidification entre mars et août, soit en automne/hiver. - Mesure de réduction n°2 : Réduire les risques de pollution en phase travaux (stockage matériel et matériaux hors zone inondable, barrage filtrant à boudins absorbants en géotextile pendant toute la durée du chantier, cuve étanche pour eaux usées) - Mesure de réduction n°3 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (localisation actualisée avant travaux, travaux de contrôle ou d'éradication prenant en compte la phénologie, revegetalisation rapide) - Mesure de réduction n°4 : Assistance environnementale en phase chantier - Mesure de réduction n°5 : Gestion écologique des habitats (fauchage raisonné, arrosage raisonné, zero-phyto, intervention douce sur les berges) - Mesure de réduction n°6 : Les travaux de remodelage du parking visiteur seront effectués hors période de nidification entre mars et août, soit en automne/hiver. - Mesure d'accompagnement n°1 : suivi écologique et hydromorphologique pendant 5 ans.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de ce formulaire, il ne semble pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. Les études réalisées ont montré l'absence de risques notables pour l'environnement, la biodiversité et la santé humaine grâce notamment à un évitement total des zones à enjeux.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom GONCALVES

Prénom **Stephane**

Qualité du signataire	Dirigeant
-----------------------	-----------

À Thiverval-Grignon

Fait le 09-12-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)